



N°DEC-2023-203

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION, PAR MILLE ET UN CHEMINS, D'UN SPECTACLE INTITULÉ « LES SACS À HISTOIRES DE LILI CAILLOU », LE 15 DÉCEMBRE 2023 À L'ÉCOLE MATERNELLE ROMAIN ROLLAND

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec l'association MILLE ET UN CHEMINS – 54 route de Couches 71670 LE BREUIL ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Les sacs à histoires de Lili Caillou », le 15 décembre 2023, à l'école maternelle « Romain Rolland ».

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'association MILLE ET UN CHEMINS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 720 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

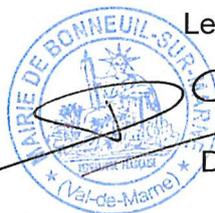
Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 17 octobre 2023.

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} adjointe au Maire

Le Maire,

Virginie COUET



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 18 OCT. 2023
Et de sa publication le 18 OCT. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

